



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 27 MAI 2026

PROVISoire

Présidence

Monsieur François Both, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence.

Afin d'établir un procès-verbal au plus près des propos tenus, M. Both rappelle que l'assemblée est enregistrée. Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement sera définitivement effacé. Il est demandé aux participants de s'annoncer et de parler au moyen du micro.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°20 du 15 mai 2026, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la Commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la Commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Une personne ne dispose pas du droit de vote, il s'agit de Madame Sandy Uldry, administratrice des finances.

Scrutatrices

Sont nommées scrutatrices Mesdames Christa Trolliet et Greetje Maertens.

Participants

59 participants, dont 1 personne n'ayant pas le droit de vote, soit 58 votants.

Excusés

Sont excusés :

- Mesdames Lisa Beaud-Castella, Juliane Torrent, Marie-Paule Marguet, Cristina Beaud
- Messieurs Wladimir et Maxime Sigrist, Joël Rey

Ordre du jour

M. Both fait la lecture du tractanda :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2025**
- 2. Mode de convocation des assemblées communales, période 2026-2031**
- 3. Nomination de la Commission financière, période 2026-2031**
- 4. Nomination de la Commission d'urbanisme, période 2026-2031**
- 5. Nomination de la Commission de naturalisation, période 2026-2031**
- 6. Comptes 2025**
 - a. Compte de résultats
 - b. Compte des investissements
 - c. Rapport de la Commission financière
 - d. Approbation des comptes 2025
- 7. Divers**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2025

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site internet.

Vote

L'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2025.

2. Mode de convocation des assemblées communales, période 2026-2031

Selon la loi sur les communes, il incombe à l'assemblée communale de choisir le mode de convocation pour la période législative à venir.

A ce jour, les citoyens sont convoqués par un avis dans la feuille officielle, affichage aux piliers publics et convocation tous ménages par le biais du bulletin d'information.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale de maintenir le système actuel.

Aucune autre proposition n'étant faite, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve à l'unanimité le mode de convocation actuel, soit un avis dans la feuille officielle, affichage aux piliers publics et convocation par tous ménages via le bulletin d'information pour la période 2026-2031.

3. Nomination de la Commission financière, période 2026-2031

Au sens de la loi sur les finances communales, la Commission financière se compose d'au moins cinq membres, élus par le législatif parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune.

L'assemblée est informée que Mme Lisa Beaud-Castella, à Albeuve, a souhaité mettre un terme à son mandat. Les autres membres acceptent de poursuivre leur tâche.

Le Conseil communal remercie chaleureusement Mme Beaud-Castella ainsi que les membres qui se représentent pour leur travail au sein de cette commission et pour le temps consacré à la commune.

Pour remplacer les deux sièges vacants, le Conseil communal propose Madame Cristina Beaud à Albeuve et Monsieur Yvan Fragnière à Lessoc. La Commission financière serait ainsi composée de :

- ✓ M. Robert Verschuur à Neirivue
- ✓ M. Pierre Oberson à Albeuve
- ✓ M. Marc Delacombaz à Montbovon
- ✓ Mme Cristina Beaud à Albeuve
- ✓ M. Yvan Fragnière à Lessoc

Aucune autre proposition n'étant formulée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

L'assemblée approuve par acclamation la nomination des personnes précitées.

4. Nomination de la Commission d'urbanisme, période 2026-2031

La commission d'urbanisme se compose d'au moins cinq membres élus en majorité par le législatif.

L'assemblée est informée que Messieurs Philippe Beaud à Albeuve et Patrice Pernet à Neirivue ont souhaité mettre un terme à leur mandat. Les autres membres acceptent de poursuivre leur tâche.

M. Both remercie l'ensemble des membres pour leur implication et leur dévouement.

Pour les remplacer, le Conseil communal propose Monsieur Gabriel Beaud à Neirivue et Monsieur Yves Pasquier à Lessoc. La Commission d'urbanisme serait ainsi composée de :

- ✓ M. Paul Jolliet à Albeuve
- ✓ M. Joël Rey à Montbovon
- ✓ M. Gabriel Beaud à Neirivue
- ✓ M. Yves Pasquier à Lessoc
- ✓ Messieurs François Both, Nicolas Haymoz et Valentin Saugy pour le Conseil communal.

Aucune autre proposition n'étant formulée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

L'assemblée approuve par acclamation la nomination des personnes précitées.

5. Nomination de la Commission de naturalisation, période 2026-2031

L'assemblée est informée que Monsieur Christian Grangier à Montbovon, a souhaité mettre un terme à son mandat. Les autres membres acceptent de poursuivre leur tâche.

Le Conseil communal remercie l'équipe sortante pour son travail au sein de cette commission qui a traité passablement de dossiers durant la dernière législature.

Pour le remplacer, le Conseil communal propose Madame Céline Delacombaz à Montbovon. La Commission de naturalisation serait ainsi composée de :

- ✓ M. Claude Marguet à Neirivue
- ✓ M. Philippe Dufour à Lessoc
- ✓ Mme Karine Beaud à Albeuve
- ✓ Mme Julianne Torrent aux Sciernes-d'Albeuve
- ✓ Mme Céline Delacombaz à Montbovon

Aucune autre proposition n'étant formulée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer.

Vote :

L'assemblée approuve par acclamation la nomination des personnes précitées.

François Both souhaite plein succès à tous les membres des commissions élus ce soir et leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur tâche.

6. Comptes 2025

En préambule, Marc Beaud, conseiller communal en charge des finances, rappelle que le rapport de gestion contient l'ensemble des données chiffrées de la commune. Ce document est disponible sur le site internet et auprès de l'administration.

Il remercie et félicite l'administratrice des finances, Mme Sandy Uldry, pour la conception et la rédaction du document. Il en profite aussi pour la remercier pour l'excellent travail tout au long de l'année et pour le bouclage des comptes 2025. Le bureau en charge du contrôle des comptes a également relevé l'excellente qualité de la tenue de la comptabilité.

a. Compte de résultats

Le compte de résultats 2025 présente un total de charge de CHF 8'856'000 pour un total de revenus de CHF 8'586'000. Le résultat présente donc un déficit de CHF 269'785.

2025 s'établit comme une année normale, c'est-à-dire sans effet extraordinaire. Pour rappel, les comptes 2023 avaient bénéficié de la dissolution du fond pour les abris PC pour quelques CHF 400'000 et les comptes 2024 du transfert des anciennes écoles du patrimoine administratif au patrimoine financier. Le budget 2025 prévoyait une perte de plus de CHF 625'000.

En analysant les charges, on constate que la formation est le poste le plus élevé avec un total de CHF 2'983'097. Il est à noter que sur le total des charges de CHF 8'856'621, 51.2% sont des charges liées soit CHF 4'596'677. Ces charges liées sont des dépenses versées à des tiers sans contre-prestation directe, destinées à financer, soutenir ou redistribuer des ressources à d'autres collectivités publiques, institutions, organisations ou personnes privées. On retrouve par exemple notre participation au cercle scolaire, au CO, au financement des soins ou encore au service social de la Gruyère.

Les revenus fiscaux représentent l'apport le plus important avec CHF 4'885'654, dont 80% sont issus de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

La contribution immobilière et les impôts irréguliers complètent à hauteur de CHF 887'000. Sont comptabilisés dans ces revenus CHF 1'000'000 de taxes et redevances principalement pour l'eau et l'épuration.

Au niveau des revenus de transfert, la péréquation financière apporte CHF 705'000, l'impôt sur les véhicules CHF 130'000 et nous avons bénéficié de CHF 160'000 de subventions fédérales et cantonales pour 2025.

0. Administration générale

Ce chapitre comprend le législatif, l'exécutif et les services généraux.

Le montant total des charges est de CHF 980'144 pour des revenus de CHF 236'076 issus principalement de la vente d'énergie du chauffage à distance (CAD) de Neirivue.

Le CAD n'a malheureusement pas fonctionné à satisfaction en 2025 et a engendré des charges d'entretien 50% supérieures à ce qui était prévu, entraînant un dépassement de CHF 22'000. Malgré l'interconnexion avec le CAD de Gaby Beaud SA, l'arrêt de la chaudière bois a engendré des coûts de CHF 10'000 pour l'achat de mazout.

Année sans rotation au Conseil communal, les vacations budgétées ont été surévaluées de plus de CHF 11'000.

1. Ordre et sécurité publique, défense

Ce chapitre comprend la sécurité publique, la justice, les questions juridiques, le service du feu et la défense.

Les charges se montent à CHF 229'385 et les revenus à CHF 81'421.

On remarque une augmentation des charges due à un oubli de la participation au service des curatelles lors du budget 2025.

Cette correction est légèrement atténuée par un retour d'excédent du même service de l'ordre de CHF 11'000.

2. Formation

Ce chapitre comprend la scolarité obligatoire, les écoles spécialisées et la formation professionnelle initiale.

Les charges se montent à CHF 2'983'096 et les revenus à CHF 377'501.

Plusieurs variations sont constatées en regard du budget 2025.

La première concerne le coût d'exploitation de la nouvelle école avec un écart de CHF 160'000 par rapport au budget 2025. Ci-dessous un tableau avec les principaux postes :

	Comptes 2025	Budget 2025	Variation	
Nouvelle école de Neirivue	478'948.11	318'296.25	160'651.86	Remarques
Salaires du personnel communal	166'596.85	87'156.25	79'440.60	
Frais matériel, conciergerie et achats (matériel, fournitures, consommables, mobilier, machines et appareils)	23'866.21	13'500.00	10'366.21	Fournitures de base
Entretien et rénovation	32'937.50	7'700.00	25'237.50	Déshumidificateurs et filtres ventilation
Energie électricité	17'090.15	9'440.00	7'650.15	
Maintenance informatique et Frais téléphone	3391.60	0.00	3'391.60	
Assurances, honoraires et frais d'avocats	32202.95	3'500.00	28'702.95	Prime ECAB et litige toiture
Imputation interne des intérêts	202'862.85	197'000.00	5'862.85	

La moitié de la variation est expliquée par le salaire du personnel communal. Le responsable des bâtiments a quasi exclusivement travaillé pour la nouvelle école sur l'année 2025. Les travaux de retouches et finitions, l'aménagement des sous-sols et les mises en service technique ont pris du temps.

D'autre part, un nouveau site avec deux bâtiments exige des nettoyages fréquents notamment après l'intervention d'entreprises pour des retouches.

Un grand stock de consommable a été constitué et des équipements de nettoyages neufs ont été acquis.

Le taux d'humidité dans les sous-sols s'est avéré trop élevé : le recours à des déshumidificateurs est nécessaire. Nous avons acquis des appareils pour CHF 15'000.

La consommation en kWh du chauffage à distance a été estimée pour les 2 bâtiments à 60'000 kWh pour une année. Il s'avère qu'ils ont consommé 79'496 kWh.

Au niveau de l'électricité, l'installation solaire a produit 94'000 kWh en 2025 : résultat conforme aux attentes.

Frais supplémentaires de maintenance informatique pour CHF 3'300.

La prime ECAB pour les deux bâtiments se monte à CHF 19'869. Lors du budget 2025, les primes des anciens bâtiments ont été additionnées, représentant CHF 3'500 au total. La différence est donc notable. Il y a aussi eu des frais d'avocat à hauteur de CHF 12'141 pour le traitement d'un litige avec l'entreprise de couverture.

La dernière ligne du tableau concerne le paiement des intérêts bancaires pour les différents prêts de l'école. Le budget 2026 prévoit CHF 400'000 de charges d'exploitation.

Pour rappel, le financement de la nouvelle école s'établit sur des emprunts et la vente d'une partie du patrimoine communal.

Deux ans après le vote, 5 des 6 bâtiments sont vendus. L'école de Montbovon a été vendue à Mme et M. Marie et Joël Rey pour CHF 581'000. L'école de Neirivue a été vendue à la société Glauser Immo pour CHF 725'000, montant auquel il faut déduire une location annuelle pour la salle du rez-de-chaussée et ajouter le prix de la rénovation prise en charge par la société Glauser. Le prix de vente peut donc être estimé à CHF 630'000.

Pour l'école d'Albeuve, nous sommes actuellement en discussion avec un acquéreur et les propriétaires des parcelles voisines. La situation locale du parcellaire fortement imbriqué, ainsi que l'ajustement de certaines servitudes, requièrent des discussions et plusieurs projections de division parcellaires.

S'agissant des transports scolaires, il est à noter la diminution du coût de quelques CHF 38'000. Il s'agit principalement de la rémunération des accompagnants. Lors de l'établissement du budget, le Conseil communal avait fait preuve de prudence et prévu de recourir à du personnel des TPF bien plus onéreux que les accompagnants de la Commune.

De plus, notre participation au cercle scolaire diminue de CHF 61'000 en regard du budget 2025. En effet, le budget du cercle a pris en compte un service de bus identique à 2024 alors que seuls les bus navette Lessoc – Lessoc Gare ont fonctionné en 2025 pour un montant de CHF 84'847.

3. Culture, sports et loisirs

Ce chapitre comprend le subventionnement des activités culturelles et les infrastructures de sports et loisirs.

Les charges se montent à CHF 186'822 et les revenus à CHF 3'518.

Le personnel affecté à l'entretien des espaces verts a été plus important que prévu. Cette clé de répartition est toujours dépendante de plusieurs facteurs comme la météo par exemple. Ces charges supplémentaires se retrouvent en diminution sur d'autres postes.

4. Santé

Ce chapitre comprend les hôpitaux, les EMS, les soins ambulatoires, la prévention et la santé publique.

Les charges se montent à CHF 774'966.65 et les revenus à CHF 18'863.95.

Ce chapitre est quasi entièrement constitué de charges liées et conforme au budget. En regard des comptes 2024, on constate une importante augmentation des charges de 10%.

Les revenus sont issus d'un remboursement de CHF 9'000 du RSSG et de la contribution des parents aux soins dentaires pour CHF 9'000.

5. Prévoyance sociale

Ce chapitre comprend les prestations sociales, les structures d'accueil, le chômage, les logements sociaux, l'aide sociale et le domaine de l'asile.

Les charges se montent à CHF 931'151.30 et les revenus à CHF 4'812.00.

Ce poste est conforme au budget et est principalement constitué de charges liées.

6. Trafic et télécommunications

Ce chapitre comprend les routes communales et les transports publics.

Les charges se montent à CHF 666'685 et les revenus à CHF 27'355.65.

La différence avec le budget provient principalement du versement d'indemnités journalières par l'assurance accident pour le personnel communal.

Il est à noter que le service de déneigement a coûté CHF 19'647 de plus que prévu notamment en raison des nombreuses heures effectuées en novembre et décembre 2025.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce chapitre comprend l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les aménagements, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Les charges se montent à CHF 1'127'517 et les revenus à CHF 1'125'987.

Au chapitre de l'approvisionnement en eau, il est à noter une forte augmentation de l'entretien en raison des réparations de la fuite devant l'ancienne école de Montbovon pour CHF 37'516.15. La consommation d'eau ayant augmenté, les recettes aussi : CHF 15'000 de plus pour un total de CHF 425'576 de vente. Ceci permet d'attribuer CHF 129'408 à la réserve.

Pour le traitement des eaux usées, le report de certaines études et d'une grande partie de l'entretien du réseau pour un total de CHF 54'300 permet d'apporter CHF 61'923 à la réserve, qui est toujours déficitaire.

La fonction « gestion des déchets » est, quant à elle, couverte à hauteur de 77 % par les taxes. Pour mémoire, 70% des coûts doivent être couverts. La moyenne cantonale s'établit à 96%.

CHF 22'000 prévus au budget n'ont pas été dépensés puisqu'aucun entretien n'a été réalisé. La réserve « intempérie » n'a pas été utilisée. Enfin, le Service de l'environnement a versé le montant des indemnités pour l'investigation et la surveillance de la décharge La Meule à Albeuve (indemnité fédérale : CHF 33'138.- / subvention cantonale : CHF 24'853.-).

8. Économie publique

Ce chapitre comprend l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'industrie, l'artisanat et les commerces.

Les charges se montent à CHF 371'541 et les revenus à CHF 58'349.

Une diminution des charges en regard du budget concerne principalement l'entretien des routes forestières pour CHF 40'000 qui n'a pas été réalisé en 2025. D'autre part, nous avons perçu CHF 23'500 de subventions pour des intempéries de 2023.

9. Finances et impôts

Ce chapitre comprend les impôts, la péréquation financière intercommunale et l'administration de la fortune et de la dette.

Les charges se montent à CHF 605'299 et les revenus à CHF 6'652'947.

Sans surprise, l'impôt sur les personnes physiques constitue 70% des revenus fiscaux pour notre Commune. Le résultat estimé se rapproche de la projection budgétaire. L'impôt à la source a largement augmenté en comparaison du budget. Cela signifie que le nombre de travailleurs sans permis C augmente.

L'impôt sur les entreprises a aussi augmenté et dépasse la moyenne des dernières années de CHF 51'000.

Pour les impôts irréguliers, on constate une diminution de l'impôt sur les gains immobiliers en même temps qu'une augmentation de l'impôt sur les mutations. Il peut en être déduit que le nombre de transactions a augmenté mais que les bénéfices réalisés ont été moindres par une diminution du prix de vente par exemple. Il est aussi possible que les biens vendus étaient détenus depuis longtemps puisque l'impôt est dégressif (gain immobilier taxé à 18% pour une vente d'un bien acquis il y a 5 ans contre 10% pour un bien acquis il y a 15 ans).

Les pertes sur débiteurs ont été plus élevées que le budget 2025.

L'extraction de la carrière de l'Evi a été moindre que les années passées. Pour rappel, la Commune touche un montant par tonne extraite (111'000 tonnes extraites en 2025).

Les taux d'intérêts favorables ont permis de dépenser CHF 24'000 de moins que prévu au budget. L'entretien des 38 chalets d'alpage communaux requière passablement de ressources : CHF 52'000 sans les heures du personnel communal ont été nécessaires pour assurer le service minimal contre CHF 32'600 prévus. Enfin, nous avons reçu la subvention pour la toiture de Cheveresse, dont la dépense totale de CHF 120'000 avait été validée par l'assemblée en décembre 2023.

b. Compte des investissements

Au chapitre 1, nous avons reçu une subvention fédérale pour l'assainissement de la butte de tir de Montbovon dont les travaux se sont terminés en 2022.

Le chapitre 2 concerne exclusivement les montants investis et perçus pour la construction de l'école de Neirivue. L'investissement sera clos cette année. Le décompte final sera présenté, en principe, lors de l'assemblée de décembre.

Au chapitre 3, l'investissement concerne la place de sport de Neirivue. Voici le détail de cet investissement terminé :

Zone sportive de Neirivue

Objet : Remise en état et amélioration de la zone sportive de Neirivue

Budget : 2025

Responsable : Marc Beaud

Bilan financier

	Budget voté	Réalisé	Écart
Investissement brut	CHF 50'000.00	CHF 50'368.15	CHF 368.15
Subventions	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00
Investissement net	CHF 50'000.00	CHF 50'368.15	CHF 368.15

Mode de financement : ☒ Liquidités ☐ Emprunt ☐ Mixte

Explication des écarts

Le coût final de l'investissement est conforme au budget voté.

Amortissement

Taux : 4 % | **Charge annuelle :** CHF 2'014.75 | **Dès :** 2026

Bilan synthétique

- **Délais :** ☒ respectés ☐ partiellement respectés ☐ non respectés
- **Budget :** ☒ respecté ☐ léger dépassement ☐ dépassement important
- **Objectifs :** ☒ atteints ☐ partiellement atteints ☐ non atteints

La zone sportive de Neirivue est une place ouverte à tous avec le terrain de foot, la piste de saut en longueur et une place de pique-nique.

Le budget a été tenu avec un léger dépassement de CHF 368.15. Grâce aux démarches du CS Neirivue, la Loterie Romande a accepté de participer financièrement à hauteur de CHF 12'622.

Pour le chapitre Trafic et télécommunication, étaient prévus l'investissement de la liaison Lessoc – Lessoc Gare pour CHF 330'000 et l'achat d'un nouveau véhicule pour l'édilité. Le premier point sera abordé dans les projets en cours. Ci-dessous le détail pour le nouveau

Remplacement véhicule édilitaire

Objet : Remplacement véhicule édilitaire

Budget : 2025

Responsable : Karine Beaud

Bilan financier

	Budget voté	Réalisé	Écart
Investissement brut	CHF 73'000.00	CHF 68'500.00	CHF - 4'500.00
Subventions	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00
Investissement net	CHF 73'000.00	CHF 68'500.00	CHF - 4'500.00

Mode de financement : ☒ Liquidités ☐ Emprunt ☐ Mixte

Explication des écarts

Le coût final de l'investissement est inférieur au budget voté de CHF 4'500.-, notamment grâce à des conditions d'achat avantageuses et à la négociation du prix du nouveau véhicule.

Amortissement

Taux : 10 % | **Charge annuelle :** CHF 6'850.00 | **Dès :** 2026

Bilan synthétique

- **Délais :** ☒ respectés ☐ partiellement respectés ☐ non respectés
- **Budget :** ☒ respecté ☐ léger dépassement ☐ dépassement important
- **Objectifs :** ☒ atteints ☐ partiellement atteints ☐ non atteints

véhicule :

Karine Beaud-Ropraz prend la parole et précise que l'investissement a coûté CHF 4'500 de moins que prévu.

Le véhicule est équipé d'un pont alu fixe, un porte-perche, une potence de levage et une plateforme arrière.

Au chapitre 7 se retrouve l'ensemble des dépenses pour le réseau d'eau et l'épuration. On retrouve notamment le chantier d'Allières phase 1, des Grand'Planches à Neirivue, de la route de l'île et enfin le déplacement d'une conduite à la Comba d'Avau.

Conduite d'eau Comba d'Avau**Objet :** Correction conduites d'eau Comba d'Avau**Budget : 2025****Responsable : Nicolas Haymoz****Bilan financier**

	Budget voté	Réalisé	Écart
Investissement brut	CHF 170'000.00	CHF 147'940.30	CHF 22'059.70
Subventions	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00
Investissement net	CHF 170'000.00	CHF 147'940.30	CHF 22'059.70

Mode de financement : ☒ Liquidités ☐ Emprunt ☐ Mixte**Explication des écarts**

Le coût final de l'investissement est inférieur au budget voté de CHF 22'059.70 grâce à un suivi efficace du chantier par le bureau Ribl SA en charge du projet et de la direction des travaux.

Amortissement

Taux : 1.25 % | Charge annuelle : CHF 1'849.25 | Dès : 2026

Bilan synthétique :

- **Délais :** ☒ respectés ☐ partiellement respectés ☐ non respectés
- **Budget :** ☒ respecté ☐ léger dépassement ☐ dépassement important
- **Objectifs :** ☒ atteints ☐ partiellement atteints ☐ non atteints



Nicolas Haymoz prend la parole et rappelle que le déplacement de cette conduite était une obligation légale à charge de la Commune. Le chantier s'est très bien déroulé, sans complications. Le budget est légèrement inférieur au montant prévu. Le remplacement et la simplification d'une conduite d'eaux claires a permis d'augmenter le débit de l'eau.

Au chapitre 8 on retrouve CHF 4'300 pour la fin des travaux de la réfection de la route des Prés à Albeuve et, en recettes, les versements des subventions pour ce projet.

Point de situation sur l'avancement des projets d'investissements en cours non-réalisés

Projet	Validé au budget	Montant	Description	Statut
Réseau d'eau et réservoir des Allières – phase 2	2026	CHF 1'500'000.-	Remplacement de conduites et construction d'un nouveau réservoir afin de sécuriser l'alimentation en eau potable et garantir une réserve incendie. Les travaux ont débuté – fin prévue en novembre 2026.	●
Conduite d'eau potable Grand'Planches – Neirivue	2024	CHF 540'000.-	Renouvellement d'une conduite prioritaire reliant le puits de l'Île à la station de pompage de Chabloz Derrey. Travaux terminés – en attente traitement des dernières factures et des décomptes pour les privés.	●
Réfection route « Chez les Jordan » – Montbovon	2023	CHF 80'000.-	Réfection d'un tronçon routier d'environ 95 m afin d'améliorer la stabilité et limiter les phénomènes de ravinement. Travaux prévus en octobre 2026. Dossier en cours auprès du bureau Géosud.	●
Liaison piétonne Lessoc – Gare	2025	CHF 330'000.-	Création d'un cheminement piéton sécurisé reliant le village de Lessoc à la gare. L'enquête préalable auprès des services cantonaux est terminée. Discussions en cours avec les propriétaires privés pour les accords de passage. Difficile de faire une projection fiable mais la réalisation des travaux est espérée pour 2027.	●
Assainissement du stand de tir – Albeuve	2026	CHF 505'000.-	Assainissement environnemental du site afin d'éliminer les sols contaminés et respecter les obligations légales. Travaux prévus en octobre 2026.	●

● Projet en cours de réalisation
● Projet en préparation / étude
● Projet en suspens / opposition

Projet	Validé au budget	Montant	Description	Statut
Mesures de protection contre les crues de la Tine	2024	CHF 150'000.-	Projet visant à réduire les risques d'inondation dans le quartier de Plaisance en améliorant l'écoulement des eaux. Difficile de donner une date de début. Les travaux seront jumelés à ceux de la gare d'Albeuve (2028 environ).	
Approvisionnement en eau potable L'Etang	2025	CHF 133'000.-	Conduite de raccordement au réseau d'eau potable depuis Le Buth jusqu'à l'Etang. Les travaux ont été réalisés en mars et avril 2026 sans problème particulier.	
Renaturation du seuil de la Marivue	2024	CHF 53'000.-	Etude du projet de suppression du seuil et renaturation de l'embouchure de la Marivue dans la Sarine. Ces travaux touchent une zone alluviale contrôlée par la Confédération, ce qui entraîne une certaine lenteur du traitement du dossier.	
Route de la Tsarère	2023	CHF 800'000.-	Remplacement de conduites, mise en séparatif et réfection de la chaussée. De nombreuses oppositions sont en cours de traitement par le bureau Martin ingénieurs.	

 Projet en cours de réalisation
 Projet en préparation / étude
 Projet en suspens / opposition

Ces investissements sont nombreux et pour la plupart complexes. Le Conseil communal est satisfait de pouvoir présenter ceux clôturés.

Présentation du Bilan

L'actif passe de CHF 41'655'902 au 31.12.2024 à CHF 44'185'416 au 31.12.2025. Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif sont les postes qui augmentent le plus avec près de CHF 2'000'000 d'augmentation. Ceci s'explique par les investissements dans le réseau d'eau et la nouvelle école de Neirivue. Au passif, le poste des emprunts à long terme augmente le plus avec CHF 3'655'000. On retrouve ici les différents emprunts ainsi que les subventions pour les différents projets.

Avec le résultat négatif 2025, le capital propre non affecté passe de CHF 12'148'822 à CHF 11'879'036.

Pour mémoire, lors de l'élaboration du budget, le principe suivant prévaut : un excédent de charge est admis uniquement si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

L'excédent de charge est acceptable si la fortune de la Commune couvre le déficit. Cela signifie que la Commune pourrait absorber 44 exercices comme 2025. Mais on le sait, les charges et notamment les charges liées vont fortement augmenter ces prochaines années.

Vincent Grangier demande si les réserves épuration et eau potable se retrouvent au bilan. Marc Beaud précise que ce n'est pas dans cette représentation du bilan mais dans le chapitre 290 « Financements spéciaux ». Pour l'eau, il y a CHF 2'800'000, et CHF -129'000 pour l'épuration.

Les indicateurs financiers

	2025	2024	2023	2022
1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	235%	172%	148%	39%
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	15%	47%	-3%	36%
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	3%	1%	1%	0%
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	278%	181%	142%	92%
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	23%	49%	46%	28%
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	6%	4%	3%	3%
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	6799	5575	4102	1103
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	2%	30%	-2%	8%

Le taux d'endettement net retrace bien l'évolution des investissements et du financement sur les 4 dernières années.

En effet, les capitaux de tiers (principalement les emprunts et subventions) ont augmenté de manière impressionnante les 4 dernières années. L'école de Neirivue et les investissements dans le réseau d'eau sont les principaux postes d'investissement. En parallèle, nous avons reçu des subventions à hauteur de CHF 1'827'000 pour les différents projets.

Enfin, le patrimoine financier a évolué à la baisse avec la dissolution du fonds PC en 2023 et l'apport initial à la Corporation forestière Moléson. Il a ensuite augmenté à CHF 11'921'000 principalement du fait du transfert des anciennes écoles du patrimoine administratif au patrimoine financier. Ces trois postes devraient peu varier dans les prochaines années en regard de la période écoulée. En revanche, notre part aux dettes des associations intercommunales va augmenter. Nous n'avons à ce jour pas de projection complète. L'indicateur du taux d'endettement net ne va pas s'améliorer à l'avenir et restera dans la qualification « mauvais », hormis si nos revenus fiscaux augmentent drastiquement. Pour arriver à un indicateur suffisant, soit 150%, nous aurions besoin de CHF 2'700'000 de revenus fiscaux supplémentaires par an.

La dette par habitant a également fortement augmenté ces 4 dernières années. La population résidente à fin 2025 se montait à 1'691 habitants.

Pour atteindre une dette par habitant qualifiée de moyenne, il faudrait augmenter la population à 2'300 personnes, sans augmenter les coûts.

Pour information, la moyenne cantonale est de CHF 1'936 / habitant contre CHF 6'800 pour Haut-Intyamou. Sur les 25 communes qui composent le district de la Gruyère, 13 présentent une dette par habitant négative donc un patrimoine net. Toutes les communes ne sont donc pas dans la même situation.

Ces indicateurs servent de guide pour le Conseil communal dans les choix financiers, permettent aux autorités cantonales de comparer les différentes communes et se faire une idée objective de leur santé financière, mais également à nos bailleurs de fond dans l'analyse du risque de nous prêter de l'argent. La plupart des établissements ont augmenté leurs contrôles et prennent plus de précautions avant de proposer des taux. Marc Beaud annonce qu'un établissement bancaire a refusé un prêt à la Commune en début d'année.

Une rencontre avec le Service des communes sera organisée pour faire part de cette situation financière inquiétante.

En résumé, le résultat financier 2025 présente un déficit de CHF 269'000 malgré :

- l'encaissement de subventions liées à des travaux réalisés lors d'exercices précédents ;
- la mise en œuvre effective des économies prévues notamment dans le domaine des transports scolaires ;
- le report ou la non-réalisation de nombreux frais d'entretien.

Malgré ces éléments positifs et des reports de charges, le résultat opérationnel demeure déficitaire, ce qui souligne la fragilité structurelle des finances communales.

L'année 2025 a été intense en matière d'investissements, avec plus de 2,3 millions de francs de dépenses. Ces investissements pèsent fortement sur les indicateurs financiers. Par ailleurs, les investissements déjà votés, en cours ou à lancer nécessiteront le recours à des emprunts supplémentaires pour plus de 3,5 millions de francs sans parler des moyens pour les projets des associations intercommunales. Dans ce contexte, il est désormais incertain que les établissements bancaires continuent de soutenir ces projets d'infrastructures sans mesures fortes et crédibles de redressement financier.

Dans ce contexte, le Conseil communal met en œuvre des mesures et cherche des solutions pour contenir le déficit, notamment :

- Le projet Finances 2030 : freiner encore les dépenses par la concrétisation des mesures prévues dans le projet ;
- Vendre une partie du patrimoine financier afin de dégager des liquidités ;
- Augmenter la fiscalité, réviser les taxes ;
- S'opposer, lorsque cela est possible, aux investissements des associations intercommunales ;
- Œuvrer à une meilleure prise en compte de la Commune dans la péréquation financière cantonale, par un travail de lobbying ciblé.

c. Rapport de la Commission financière

Robert Verschuur fait lecture du rapport de la Commission financière :

Le 21 avril 2026, nous avons examiné les comptes 2025 présentés par le conseiller en charge des finances, M. Marc Beaud, et par l'Administratrice des finances, Mme Sandy Uldry. Ces derniers nous ont apporté tous les éclaircissements nécessaires à leur bonne compréhension.

*Pour ce qui est du **compte de résultats**, il présente une perte moins importante que celle prévue au budget. Cette « amélioration » est due essentiellement à des travaux prévus au budget, mais non effectués. Certaines subventions compensant des charges d'exercices précédents ont aussi participé à cette bonification.*

*Concernant les **investissements**, même si les financements n'ont pas encore été utilisés en totalité, les différents travaux sont en cours et sont suivis par le Conseil. Une présentation systématique de l'achèvement des investissements avait été demandée l'année passée. Nous remercions le Conseil de nous avoir écoutés.*

*Nous confirmons le **constat pessimiste** du Conseil communal sur la situation inquiétante de la commune, reflétée principalement par l'évolution du ratio de la dette par habitant. Au vu de l'état des finances, il est primordial pour les responsables de suivre au plus près les dossiers, et d'être rigoureux, notamment pour les réceptions d'ouvrage, afin d'éviter des mauvaises surprises ultérieures ou des conséquences coûteuses. Nous encourageons également nos conseillers communaux à pratiquer la même rigueur budgétaire dans les associations intercommunales.*

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2025 tels qu'ils vous ont été présentés.

d. Approbation des comptes 2025

Pour mémoire, le Conseil communal ne vote pas les comptes 2025.

Vote

L'assemblée approuve le compte de résultats 2025 de la commune de Haut-Intyamou par :

Oui : 51

Non : 0

Abstention : 0

Vote

L'assemblée approuve le compte des investissements 2025 de la commune de Haut-Intyamou par :

Oui : 51

Non : 0

Abstention : 0

François Both remercie les citoyens et citoyennes pour la confiance accordée, Sandy Uldry, administratrice des finances, Marc Beaud, conseiller communal en charge des finances ainsi que l'ensemble des membres de la Commission financière. Les finances communales sont en de bonnes mains.

7. Divers

François Both indique qu'aucun point à traiter dans les divers n'a été transmis en amont de cette assemblée. Le Conseil communal s'efforcera de répondre aux questions dans la limite de ses connaissances actuelles. Si le Conseil communal estime qu'il n'a pas les éléments en mains pour une réponse satisfaisante, il se permettra d'y répondre ultérieurement.

Corporation forestière Moléson (CFM)

François Both se réfère à une question posée à l'assemblée précédente concernant les coûts liés à la forêt pour les périodes d'avant et après la création de la CFM.

Les comptes affichent depuis 2002 tantôt des bénéfices pouvant s'élever à CHF 235'000 (en 2012), tantôt des déficits (plus de 200'000.- en 2018). Les importants bénéfices étaient principalement dus à des retours de subventions suite à des travaux.

Entre 2002 et 2022, les comptes présentent un déficit moyen d'environ CHF 30'000 par an.

Depuis la création de la CFM en 2023, le déficit moyen annuel est de CHF 70'000. Le Conseil communal considère que cette situation n'est pas inquiétante, du fait qu'il faut un peu de temps pour que la Corporation soit pleinement opérationnelle. Pour information, CHF 56'000 seront versés en 2026 et en 2027 à la commune, à titre de distribution des premiers bénéfices de 2024 et 2025.

Une donnée a également été mentionnée à plusieurs assemblées communales faisant état d'un bénéfice de CHF 100'000 en faveur de la Commune, « promis » au moment d'incorporer la CFM.

François Both fait part de l'explication suivante : les charges annuelles totales de la CFM ont été estimées à CHF 363'608, dont 21.68% sont à charge de Haut-Intyamon, soit CHF 78'830. Ce montant correspond à la cotisation annuelle de la Commune en faveur de la CFM.

Toutefois, en cas de fort bénéfice, la péréquation prévoit 28.09% en faveur de la Commune. En cas de fort bénéfice, cela représente CHF 102'137 duquel il faut déduire la cotisation annuelle due par la commune, soit un bénéfice maximal annuel en notre faveur de CHF 23'307.

En vue du projet de construction d'un centre forestier pour la CFM, **Fabrice Grandjean** se demande si la participation de la Commune, actuellement fixée à 21.68%, va augmenter.

François Both rappelle que les calculs établis au moment de la création de la CFM tiennent compte du nombre d'hectares de forêts, de l'altitude, du type de forêt et du nombre d'habitants notamment. Effectivement, la clé de répartition pourrait donc être modifiée si la population évoluait sensiblement mais à ce jour nous n'avons pas connaissance d'une modification de la clé de répartition. Les deux dernières années ont été bénéficiaires, pas sûr que ce soit toujours le cas à l'avenir. De plus, François Both rappelle que la tendance va vers une baisse des subventions de l'Etat.

Départ de deux employés communaux

Le Conseil communal informe que deux employés communaux quitteront prochainement la Commune. Il s'agit de Monsieur Jordi Espin, responsable des bâtiments qui terminera la semaine prochaine, et Monsieur Frédéric Santschi, employé d'édilité, qui nous quittera à la fin du mois de juillet.

De fait, l'équipe fonctionnera en effectif réduit pendant un certain temps. Le Conseil communal remercie par avance la population de leur compréhension dans le cas où certaines tâches ne seraient pas exécutées aussi rapidement qu'espéré.

François Both leur adresse ses plus vifs remerciements et leur souhaite le meilleur dans la suite de leur carrière.

Chapelette des Epaneveys – banc

Claude Marguet se demande à qui incombe l'entretien du banc près de la Chapelette des Epaneveys à Neirivue.

Aucune réponse n'a pu être apportée en assemblée.

PS : après vérification, les bancs situés dans le périmètre du village incombent à la commune et ceux situés en extérieur aux SIV. Aussi, ce banc devrait être entretenu par la SIV de Neirivue.

Plus personne ne demande la parole. François Both remercie l'ensemble du personnel communal qui œuvre quotidiennement, ses collègues du Conseil communal qui se dévouent toute l'année au service de la collectivité ainsi que les citoyens et citoyennes présents ce soir.

L'assemblée est levée est à 21h21.

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire
Laura Barthe




Le Syndic
François Both
